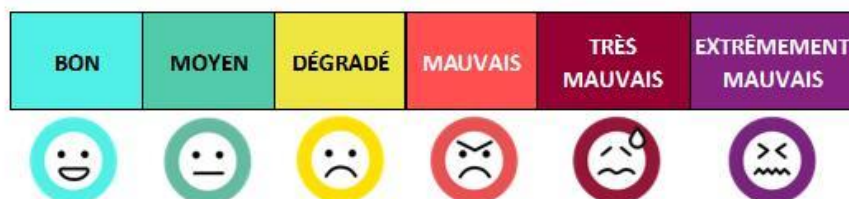


# RAPPORT TRIMESTRIEL n°4 OCTOBRE-DECEMBRE 2021

La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds, le benzène et le benzo [a] pyrène. Conformément à l'arrêté ministériel du 10/07/2020, l'ancien indice chiffré ATMO variant de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais), a été remplacé à partir du 01/01/2021 par un nouvel indice non chiffré suivant six qualificatifs.



Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

## Particules PM<sub>10</sub>

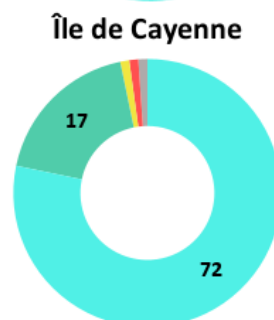
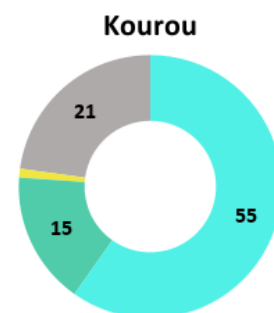
Le quatrième trimestre de cette année a été marqué par une qualité de l'air globalement bonne sur l'île de Cayenne ainsi que sur Kourou. Les moyennes journalières entre Octobre et décembre sont représentées dans le tableau suivant ; celles-ci correspondent à un indice de qualité de l'air "Bon".

	Cayenne	Matoury	Kourou
Moyenne journalière en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	16,2	14,6	13,8
Maximum journalier observé ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	58,4	41,8	48,1

La réglementation définit 2 seuils de dépassements pour les particules fines PM<sub>10</sub> :

- Le **Seuil d'information et de recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à **50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** .
- Le **seuil d'alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à **80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos trois stations est en dépassement.

Durant ce trimestre, aucun dépassement du SA n'a été observé sur les 3 stations, et seulement un seul dépassement du SIR à Cayenne le 25 Octobre. Les concentrations maximales journalières atteintes sur l'île de Cayenne et Kourou sont respectivement **58,4  $\mu\text{g}/\text{m}^3$**  et **48,1  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Ceci correspond à un indice Atmo "mauvais" et "dégradé".



Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours (gris: indice indisponible)

Le nombre de dépassements sur les 3 stations est représenté dans le tableau suivant :

	Cayenne	Matoury	Kourou
Dépassement du SIR (jours)	1	0	0
Dépassement du SA (jours)	0	0	0

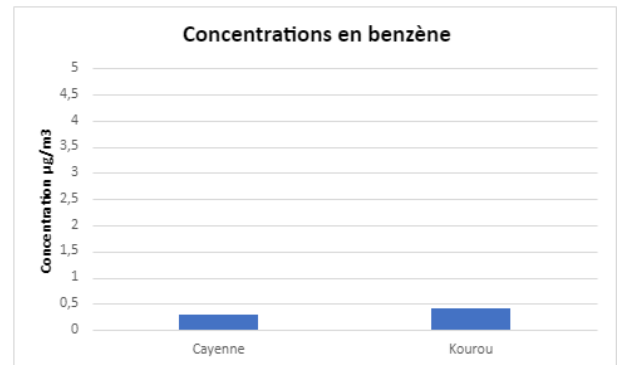
Aucun épisode de pollution aux particules fines "PM<sub>10</sub>" n'a eu lieu lors de ce trimestre, seulement un dépassement du SIR sur une journée ; d'où l'indice Atmo de qualité de l'air globalement Bon.

## Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 µg/m<sup>3</sup>** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Pour ce 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année, deux prélèvements ont été réalisés sur chaque station en Novembre. Cependant, 4 des 6 prélèvements ont été impactés par une humidité élevée rendant leur analyse impossible. Les résultats sont présentés ci-contre :



**Les concentrations en benzène observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.**

## Métaux lourds

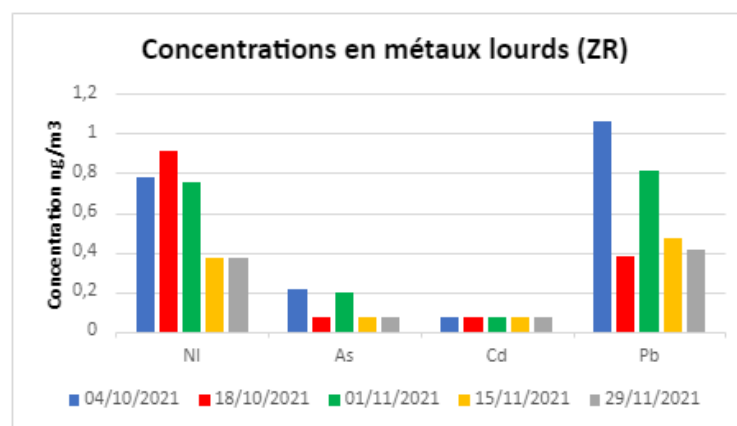
La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, puis envoyés en laboratoire pour analyses. Pour ce quatrième trimestre de l'année, ces prélèvements ont été réalisés entre Octobre et Novembre dans la zone régionale et plus précisément sur la station « Brady » située à Kourou.

Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :

**Rappel des valeurs cibles :**

Arsenic	6 ng/m <sup>3</sup>
Nickel	20 ng/m <sup>3</sup>
Cadmium	5 ng/m <sup>3</sup>
Plomb	500 ng/m <sup>3</sup>



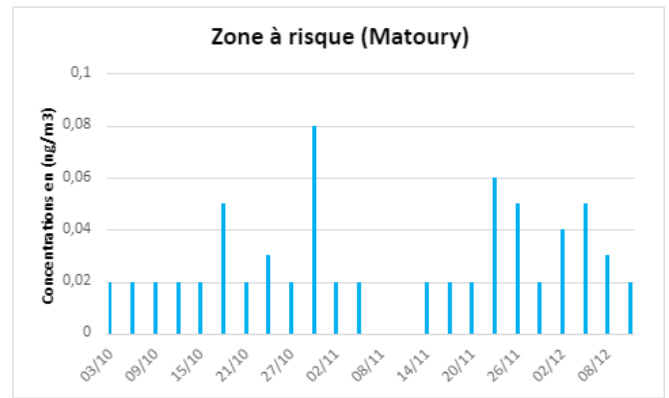
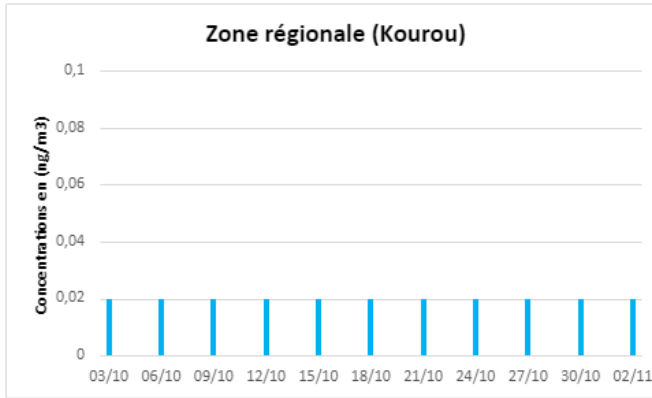
**L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont respectées dans la zone régionale.**

## Benzo [a] pyrène

Pour ce quatrième trimestre de l'année, 11 prélèvements du B[a]P ont été réalisés entre Octobre et décembre sur la zone régionale à Kourou, ainsi que 22 prélèvements dans la zone à risque à Matoury. Rappelons que l'analyse du B[a]P se fait par un prélèvement de 24h sur filtres. Ces derniers sont ensuite envoyés en laboratoire pour mesurer la concentration.

Les résultats pour ce quatrième trimestre sont représentés ci-dessous :





Les concentrations en benzo[a]pyrène mesurées dans la ZR sont de 0.02 ng/m<sup>3</sup>, tandis que la valeur maximale en b[a]p mesurée durant ce 4ème trimestre dans la zone à risque est de 0.08 ng/m<sup>3</sup>.

**Ces valeurs sont très inférieures par rapport à la valeur cible fixée par la réglementation qui est de 1 ng/m<sup>3</sup> (50 et 12 fois inférieures respectivement pour la ZR et ZAR).**

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>  
Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».